

Numéro 3

Janvier 2016

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Les finances</i>	2
<i>Les travaux</i>	2
<i>L'école</i>	3
<i>La laïcité</i>	3
<i>L'intercommunalité</i>	4
<i>Divers</i>	4

LE MOT DU MAIRE

« La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement son bulletin dans l'urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus, puis se désintéresser, s'abstenir, se taire, pendant cinq ou sept ans. (...) La démocratie n'est efficace que si elle existe partout en tout temps. Le citoyen est un homme qui ne laisse pas aux autres le soin de décider de son sort commun. Il n'y a pas de démocratie si le peuple n'est pas composé de véritables citoyens, agissant constamment en tant que tels. »

Ainsi s'exprimait Pierre Mendès France et jamais sa réflexion n'a autant été d'actualité dans ces temps où chacun doit exprimer ses convictions.

En mars 2014, les clamensanais nous ont confié les clefs de la mairie mais nous n'avons jamais considéré en être les seuls dépositaires. La gestion de la commune appartient à tous et chacun doit pouvoir y apporter sa contribution, ne serait-ce qu'au niveau des idées.

Nous avons annoncé, dans notre programme initial, que nous consulterions la population sur les projets à mener. Jusqu'à présent, nous avons surtout géré l'urgence du quotidien et réalisé les travaux les plus pressants (voiries, logements du Presbytère, réseau d'eau, amenée d'eau à Meynard,...).

Aujourd'hui se profilent des chantiers encore plus importants (réfection de l'église, rénovation du bâtiment « mairie-poste-école-logements », réseau d'eau, aménagement du centre du village, etc...). Quelles priorités doivent-elles être arrêtées ? L'avenir de l'école est en question. Si elle doit disparaître, que faire des locaux ?

En 2016, nous vous convierons à participer à une réunion de présentation de ces projets afin de recueillir l'avis de chacun. Ce n'est pas fuir nos responsabilités que de vous associer à la prise de décisions qui nous concernent tous, c'est juste exercer une véritable démocratie.

En attendant, toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter, à vous et à vos proches, une très bonne année 2016.

Le maire



LES FINANCES

En 2015 et pour 100 euros dépensés par la commune, en fonctionnement au titre du budget général :

- 23,5 euros sont consacrés aux achats (fournitures, petit matériel, ...) et aux dépenses de fonctionnement courant (assurances, entretien courant des bâtiments, de la voirie, du matériel, frais d'affranchissement, téléphone, etc ...),
- 45 euros vont au paiement des salaires et charges du personnel,
- 16,5 euros ont servi à financer les autres charges de gestion (service d'incendie, subventions aux associations, indemnités des élus, redevances diverses),
- 2 euros pour les charges financières,
- 3 euros pour les amortissements du matériel,
- 10 euros au paiement des divers impôts.

GROUPE D'INFOS DU VILLAGE

Pensez à vous inscrire à la liste de diffusion des informations du village.

Envoyer un mail à :
c l a m e n s a n e -
mairie@wanadoo.fr

LES TRAVAUX

Les réalisations



L'élargissement de la **route de Meynard** demandée par les services d'incendie et de secours depuis 2010 a été réalisé au mois de septembre. Nous avons profité de la présence de l'entreprise de travaux publics pour terminer l'aménagement d'un parking dans le hameau.



Route des Graves : Le contournement de l'effondrement a été finalisé avec la réalisation d'une nouvelle chaussée déportée de 4 mètres par rapport à l'ancienne et des balises ont été posées.

Route des Graves toujours : En bordure de la propriété Ackers, un ruisseau a été réalisé pour capter les eaux de pluie venant du pré situé au-dessus de la route. La chaussée a aussi été refaite sur cette portion de voie. Le ruisseau a été réalisé directement par la commune et la chaussée par une entreprise privée.

Le revêtement du **Chemin Des Grands Prés** a été repris pour réparer les déformations de la chaussée.

Le **chemin de Rouast** a été reprofilé et la pose de traverses pour canaliser l'eau de pluie devrait éviter qu'il se dégrade trop rapidement.

Tous ces travaux (41 946 euros) ont pu être réalisés grâce aux subventions de l'Etat, de la Région et du Département, complétées par une participation de la commune prélevée sur le fonds de roulement.

A cela il faut ajouter les achats de matériel (cuve à gas-oil, outillage, cric rouleuse) pour un montant de 3 801 euros.



Les futurs travaux

Les travaux des **logements du Presbytère** débuteront le 1er février par la pose de nouvelles menuiseries ; puis le 6 février commenceront les travaux de maçonnerie et d'électricité.

L'amenée de l'eau au hameau de Meynard : le bureau d'étude et la mairie finalisent le tracé de la conduite en négociant les autorisations de passage avec les propriétaires des terrain concernés.

Les subventions du Conseil Général ont été accordées, il nous reste à obtenir celle de l'agence de l'eau.

Les travaux débuteront vraisemblablement au printemps.

Un accès entre **le bureau de Poste et la mairie** sera réalisé (avec l'accord de la Poste). L'employée de la Poste pourra ainsi seconder la secrétaire de mairie dont la charge de travail est particulièrement importante.

Le **pont de Blacoux**, route des Graves, a fait l'objet d'une inspection. Il a été constaté que l'étanchéité devait être refaite et que l'absence de barrières posait un grave problème de sécurité.

Le dossier de demande de subventions a été déposé. Après accord, les travaux pourraient débuter à l'automne.

Le bâtiment « **Mairie-Poste-Ecole-Logements** » dont l'état de vétusté doit impérativement être corrigé rapidement, fait l'objet d'une étude afin de définir les travaux à effectuer et en évaluer le coût.

Des travaux de réfection des murs d'enceinte du **cimetière** seront également entrepris. Enfin, une étude devrait être menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie afin d'évaluer la faisabilité de création d'un **commerce multi-service** au sein du village.

UNE ÉCOLE POUR CLAMENSANE ?

L'école de Clamensane est, depuis longtemps, l'objet d'une controverse entre les élus et les habitants du village d'une part et l'Éducation Nationale d'autre part.

En effet, et à échéances régulières, cette dernière menace de fermer la classe unique.

Jusqu'à présent, la mobilisation de la population a permis d'éviter cette fermeture mais aujourd'hui, un nouveau projet voit le jour qui envisage une fermeture dès la rentrée prochaine.

De quoi s'agit-il ?

Selon l'inspecteur académique, ce projet comporte trois volets :

1- la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre La Motte du Caire et Clamensane, basé à La Motte du Caire, ce qui signifie le transfert de l'enseignant et des élèves dans cette commune et, par voie de conséquence la fermeture de la classe de Clamensane,

2- l'ouverture d'une 4ème classe à La Motte du Caire,

3- la création d'un « troisième cycle » regroupant les enfants de CM1 et CM2 au collège de La Motte.

L'inspecteur académique motive sa proposition par le souci d'offrir aux élèves, de meilleures conditions matérielles et pédagogiques, de garantir l'égalité des chances et l'amélioration des performances des élèves et de consolider le collège qui connaît des difficultés d'effectifs.

Il ajoute que les locaux sont vétustes et mal adaptés. Mais, quel maire aurait-il eu l'inconscience d'engager des travaux sans avoir la certitude que l'école resterait ouverte ? A-t-on le droit de dépenser l'argent public en pure perte. Il n'est que voir l'exemple de Sigoyer qui a rénové son école à grands frais... pour la voir fermer six mois plus tard.

Par ailleurs, le niveau d'équipement (informatique notamment) est l'un des plus élevés du secteur.

Concrètement, la décision d'ouverture ou de fermeture d'une école dépend uniquement de la décision du conseil municipal mais l'inspecteur académique a tout pouvoir pour nommer ou non un instituteur... ce qui peut, à terme et dans le cas où aucun enseignant n'est nommé, entraîner la fermeture obligée de l'école.

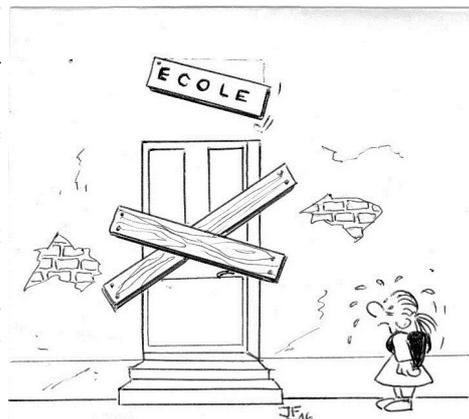
Le projet de l'Éducation nationale repose, a priori, uniquement sur des considérations économiques qui se masquent derrière un alibi pédagogique.

Mais cet alibi ne tient pas réellement. En effet, toutes les études concernant les classes uniques (ou à niveaux multiples) concluent que les élèves qui en sortent présentent globalement, à l'entrée en 6ème, un meilleur niveau. De plus, le mélange d'âge, de taille et de force dans la même classe aboutit généralement à plus de tolérance chez les enfants. Ces derniers participent davantage et s'entraident naturellement pour le plus grand bénéfice de tous.

Enfin, de nombreux pays ont adopté ce type d'organisation et en sont parfaitement satisfaits (Suisse, Pays-Bas, Australie où plus de 85 % des écoles ont recours aux classes à niveaux multiples).

Pour en revenir à notre problème, les élus des communes concernées (Valavoire, Bayons et Clamensane) sont mobilisés aux côtés des parents d'élèves pour refuser cette fermeture qui ne peut que fragiliser l'avenir de notre village. Nous avons rencontré l'inspecteur d'académie, alerté le sénateur, le député, les représentants départementaux des maires de France, les syndicats d'enseignants, .. et le conseil municipal s'est fermement prononcé sur le sujet.

La décision appartient maintenant à l'inspecteur académique mais soyez assurés que nous irons jusqu'au bout de nos possibilités.



QU'EST-CE QUE LA LAÏCITÉ ?

La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et la liberté de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

La laïcité garantit aux croyants et non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions.

La laïcité suppose la séparation de l'Etat et des organisations religieuses. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'Etat qui ne reconnaît et ne salarie aucun culte, et ne se mêle pas du fonctionnement des organisations religieuses.

Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint par le droit au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

(observatoire de la laïcité)

VERS UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), promulguée le 7 août 2015, vise à poursuivre la réforme de l'administration territoriale engagée depuis plusieurs années afin de simplifier les institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale.

Elle prévoit notamment de constituer des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, regroupant au moins 15 000 habitants.

Cela a conduit les autorités préfectorales et les élus des territoires concernés à travailler sur un projet de regroupement des quatre communautés de communes du Sisteronais, de La Motte-du-Caire/Turriers, du canton de Ribiers-Val-de-Méouge et du Laragnais.

Cette nouvelle intercommunalité devrait concerner 34 communes et 21 108 habitants (au 1/1/2015).

La difficulté à laquelle les élus qui travaillent sur le projet se sont affrontés réside dans l'harmonisation des compétences actuellement dévolues à chaque communauté de communes. Par exemple, le volet « sanitaire et social » est géré par la communauté de communes du Sisteronais mais par aucune des trois autres... La compétence « PLUI » (plan local d'urbanisation) n'est pas partagée actuellement par toutes les communautés de communes concernées.

En bref, la nouvelle intercommunalité devra définir, en sus des compétences obligatoires qui lui sont données par la loi et les compétences optionnelles que les élus souhaiteront lui confier.

Un autre chantier important consiste à harmoniser les taux d'imposition (taxes d'habitation, foncière, cotisation foncière des entreprises).

On le constate, les discussions sont nourries. Il est important qu'elles débouchent sur un projet ambitieux car l'avenir de nos territoires passe immanquablement par la mutualisation des moyens, la coopération administrative et financière et par une solidarité accrue entre eux.

BIENVENUE

Bienvenue à M. et Mme Crochu.

NOUVEAUX HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Du lundi au vendredi :
8h45-11h45.

ETAT CIVIL

Décès :

22/09 : Mme Chantal DEPPE

Transcription de décès :

30/08 : Mme Suzanne Marie Thérèse MARTEL

19/10 : Mme Marie Thérèse Emilie BURLE

LA PAROLE

AUX ASSOCIATIONS

"Amis lectrices et lecteurs,

Le secours Catholique profite de l'édition du « petit Clamensanais », pour signaler que nous tenons une permanence dans la commune de CLAMENSANE le 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois à la salle polyvalente de 14H30 à 16H30.

Nous avons aussi en projet un repas, ainsi qu'une exposition sur la commune, nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ces projets.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2016.

L'équipe du Secours Catholique"

« Les parents d'élèves de l'école vous invitent à signer la pétition pour la sauvegarde de la classe de Clamensane. »

CIVISME

ET BON VOISINAGE

Chiens, chats et autres animaux...

Il n'est pas interdit de détenir des animaux dans son logement à condition de respecter les règles de salubrité, de sécurité pour soi et pour ses voisins. D'une part, la divagation des animaux est interdite par arrêté municipal du 22 avril 2009 et d'autre part, les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de leurs compagnons à quatre pattes.

Ordures ménagères

La « cabane à cartons », implantée à l'intersection de la route du Val-de-Sasse et de la Rue des Grands Prés a pour vocation à recueillir ... les cartons. Or, les services de ramassage nous signalent qu'on y trouve pêle-mêle :

des emballages de yaourts,

des déchets ménagers,

du verre, etc...

Nous rappelons que seuls les emballages en carton, propres, doivent être déposés dans ce cabanon, après avoir été aplatis.

Respectons ceux qui ramassent nos déchets, respectons l'environnement. Cela coûtera également moins cher à la collectivité.

Vivre ensemble en bonne harmonie demande peu d'efforts. Merci d'y veiller.